

# Règlement 2015 – Financements d'aide à la Recherche

## Chaire des grands enjeux stratégiques

### Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### Préambule

La Chaire des Grands Enjeux Stratégiques et ses partenaires ont décidé de mettre en place des financements d'aide à la recherche dénommés « Financement d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques ».

Ces financements ont pour objectif :

- d'encourager les chercheurs de Master 1, Master 2 et de préférence en thèse ou en post-doctorat à travailler sur des thématiques relatives aux enjeux stratégiques ;
- de permettre de développer des travaux scientifiques dans ce domaine ;
- de renforcer les échanges et les liens entre les milieux universitaires et professionnels concernés ;
- de promouvoir la recherche scientifique auprès des industriels et des acteurs des enjeux stratégiques mondiaux.

Les Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques seront attribués pour la première fois en 2015 selon le règlement suivant :

#### Article 1 : Critères attendus

Les Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques contemporains ont pour objet d'encourager des étudiants inscrits dans des universités françaises ou des chercheurs travaillant en langue française et traitant des problématiques suivantes :

- notion de puissance, d'équilibre international et de sécurité collective ;
- grandes stratégies, ruptures stratégiques et supériorité stratégique ;
- supériorité technologique au XXI<sup>e</sup> siècle (dimension spatiale par exemple) ;
- dissuasion et prolifération nucléaire et balistique ;
- de l'analyse des politiques de défense ;
- de la programmation de la recherche et des équipements majeurs.

Le mode de traitement de ces thématiques doit répondre aux critères suivants :

- une approche théorique et critique mais aussi concrète et opérationnelle ;
- une réflexion sur l'action ;
- une dimension personnelle et innovante dans la démarche ;
- un cadre de référence international.
- une ouverture interdisciplinaire sera appréciée, mais ne constitue pas une obligation

Ces Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques a pour but d'aider les jeunes chercheurs dans leurs recherches.

## **Article 2 : Les financements d'Aide à la Recherche**

Il est accordé un seul financement d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques par chercheur.

Chaque financement est honoré d'un montant de 5 000 euros maximum.

Le financement est assuré par les partenaires de la Chaire à savoir Airbus group, Airbus Defence & Space, Thales, DCNS, MBDA, CEA et la Fondation Saint-Cyr.

## **Article 3 : Composition du comité d'organisation**

Les Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques sont accordés par un jury dont les membres sont choisis chaque année au sein du comité de pilotage de la Chaire des grands enjeux stratégiques et des partenaires de la Chaire.

Le Comité de pilotage et les partenaires fixent le calendrier annuel de l'attribution des financements.

Les décisions du comité de pilotage et des partenaires sont prises par consensus.

## **Article 5 : Modalités de candidature**

La campagne annuelle d'information sur les Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques en direction des universités et des centres de recherche est mise en œuvre par les deux organismes (universitaire et partenaires) qui rendent publics le calendrier des Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques. Le secrétariat est assuré par l'Institut Guerre et Paix de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Peuvent concourir au prix 2015, les étudiants inscrits en master ou en doctorat, ainsi que les docteurs ayant soutenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui répondent à l'objectif défini dans le préambule et l'article 1<sup>er</sup>.

Sont pris en compte les mémoires et thèses avec les pièces jointes demandées à l'article 6 et expédiées par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi, ou déposées au plus tard le 30 avril 2015 à l'adresse suivante :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Institut Guerre et Paix  
Aide de financement à la Recherche  
Chaire des Grands Enjeux stratégiques  
1, rue Victor cousin  
75235 – Paris Cedex 05

Renseignements : [armelleceglec@aol.com](mailto:armelleceglec@aol.com)

## **Article 6 : Pièces à fournir**

Les candidats doivent impérativement, sous risque de refus, envoyer :

- le texte complet de leur mémoire de Master ou de leur thèse de doctorat indiquant le directeur de recherche ;
- Si la thèse est en cours de rédaction, un résumé paginé de 20 000 caractères (espaces, ponctuation compris) portant sur la problématique, la méthodologie, les principaux résultats escomptés et leurs applications avec en bas de page : titre du mémoire/thèse, nom, prénom ;
- Pour les étudiants inscrits en master, un projet de recherche de 10 000 caractères mettant en évidence la problématique, la méthodologie et les principaux résultats escomptés. Pour les étudiants de master 2, joindre, le cas échéant, le mémoire de master 1 (si le diplôme prévoit la réalisation d'un mémoire).
- un CV avec une adresse personnelle (si possible) et un courriel valide consulté régulièrement par le candidat. Le candidat devra indiquer s'il bénéficie d'un autre financement ;
- une lettre dans laquelle l'étudiant s'engage à :
  - à rédiger un compte-rendu d'une quinzaine de pages sur l'état de sa recherche au plus tard deux mois après la fin de son aide de financement ;
  - à mentionner le financement accordé par la chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains » et ses partenaires, dans ses travaux universitaires

Après délibération du jury, les mémoires et thèse pourront être récupérés par les candidats à l'Institut Guerre et Paix en Sorbonne sur rendez-vous.

#### **Article 7 : Principe de sélection des lauréats**

Sous l'autorité du directeur de la Chaire des grands enjeux stratégiques contemporains, les membres du jury se prononcent sur chaque mémoire ou thèse candidat. Les membres du jury décident par consensus du montant des financements et des lauréats retenus.

#### **Article 10 : Modifications**

Le comité d'organisation du prix peut décider par consensus de s'élargir à toute nouvelle institution partenaire désireuse de s'associer au Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques.

Le présent règlement peut être modifié par consensus entre les institutions soussignées, au sein du comité d'organisation des Financements d'Aide à la Recherche de la Chaire des grands enjeux stratégiques.